



## TRANSPORT D'ANIMAUX VIVANTS

Le transport d'animaux vivants par route doit s'effectuer dans des conditions satisfaisantes à la fois pour les animaux et les conducteurs ou convoyeurs qui en ont la charge durant le trajet. La protection des animaux est au centre de cette activité pour des raisons éthiques mais également économiques (les animaux transportés en sécurité résistent mieux au transport et la qualité de la viande est meilleure). Une formation est nécessaire pour assurer le transport des animaux vivants en sécurité à la fois pour les animaux mais aussi les conducteurs et convoyeurs.

La protection des animaux durant les opérations de transport est régie par le règlement (CE) 1/2005. La détention d'un certificat de transports d'animaux vivants est obligatoire dans le cadre d'une activité économique nécessitant le transport des lagomorphes sur une distance supérieure à 65 kms. Cette formation permet l'acquisition du certificat « transport des animaux vivants ».



**7h00**



**Jusqu'à 15 participants**



**Lagomorphes**



**Intra-entreprise : 1290€ HT/jour - Inter-entreprise : 325€ HT/personne**  
Frais de déplacement des stagiaires et du formateur en sus

### ▷ OBJECTIFS

- Assurer le transport des animaux en conformité avec les conditions minimales requises (durées de voyage, soins aux animaux, densités, surfaces et hauteurs de chargement...)
- Connaître les termes techniques de la législation et les utiliser
- Identifier les caractéristiques générales des animaux transportés (physiologie, comportements, besoins)
- Connaître les besoins des animaux;
- Repérer les signes de stress des animaux
- Prendre en compte l'impact du transport sur le bien-être des animaux et sur la qualité de la viande
- Manipuler et contenir les animaux pendant le transport en sécurité (bonnes pratiques, sécurité du personnel...)
- Connaître les soins d'urgence à dispenser aux animaux
- Connaître et savoir planifier les durées et moyens de transport
- Evaluer l'aptitude au transport des animaux

▷ **PUBLIC :** Eleveurs, convoyeurs et transporteur

▷ **FORMATEUR(S) :** Vétérinaires praticiens et technicien intervenants en abattoir

### ▷ PRE-REQUIS

- Être amené dans le cadre d'une activité économique à transporter par la route sur une distance de plus de 65 km des animaux vivants (lagomorphes).

### ▷ METHODES PEDAGOGIQUES

- Exposé, échanges dirigés, photos et vidéos

### ▷ MODALITES D'EVALUATION

- Questionnaire à choix multiple

## PROGRAMME

- **Qu'est-ce que le bien-être animal ?** : définition du bien-être animal ; connaître l'animal pour mieux assurer son bien-être.
- **La réglementation relative à la protection des animaux en cours de transport** : les conditions minimales applicables au transport des animaux vivants.
- **Les véhicules** : exigences de conception d'équipements pour assurer le bien-être et la sécurité des animaux et des convoyeurs ; le nettoyage et la désinfection.
- **Les bonnes et mauvaises pratiques et les conséquences sur les animaux** : les bonnes et mauvaises pratiques au chargement/déchargement et pendant le transport ; transport et qualité de la viande.
- **Gestion documentaire** : les documents et agréments obligatoires ; présentation de l'animal à l'abattoir.
- **Les infractions et les sanctions** : présentation des différentes infractions qui peuvent être constatées par les forces de l'ordre et les sanctions associées ; conduite à tenir par les autorités en cas d'infraction.

---

### CETTE FORMATION VOUS PERMETTRA DE DEVELOPPER VOS COMPETENCES SUR :

- Le bien-être animal et la protection animale
- La réglementation française et européenne
- Les contrôles et sanctions possibles

Selon la décision du 26 juillet 2023 , RC Services est enregistré par le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt à mettre en œuvre la formation professionnelle continue relative au transport des animaux vivants (NOR : AGRE2319377S).

Cette certification prend fin le 31/08/2026.

### ▷ ACCESSIBILITE HANDICAP

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap (dont maladies chroniques et/ou invalidantes, troubles du langage (DYS...), troubles sensoriels, etc.).

Néanmoins, il est nécessaire de nous en informer dès l'inscription pour que nous nous assurions que les compensations adéquates soient mises en œuvre garantir un accueil dans les meilleures conditions.

Merci de nous joindre par téléphone au 02.51.91.55.98, par mail à [formation@rcservices.fr](mailto:formation@rcservices.fr) ou de contacter notre référente handicap, Mme Katy CHOLLET – [k.chollet@groupecristal.fr](mailto:k.chollet@groupecristal.fr) – 02.51.91.59.60.



**RC SERVICES FORMATION** – 20 bis rue Edouard Branly - 85500 **LES HERBIERS**

**Tél : 02 51 91 55 98** - [formation@rcservices.fr](mailto:formation@rcservices.fr)

N° SIRET : 44120102700048 – N° Activité : 7022Z

Retrouvez-nous sur [www.rcservices-cristal.fr](http://www.rcservices-cristal.fr)

Version : mars 2025